



Fiche d'information

Attribution des bénéficiaires du statut de protection S aux cantons depuis le 12 mars 2022

État : 30 avril 2026 – paraît au début du mois

Bases

- Les personnes qui demandent la protection de la Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. La clé de répartition employée pour répartir les intéressés proportionnellement à la population est indiquée dans l'annexe à l'[ordonnance 1 sur l'asile 1](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres du tableau ci-dessous :
 - Les personnes qui n'ont pas déposé de demande de protection (statut S) et qui séjournent dans un canton.
 - Les personnes qui se sont inscrites via le portail web RegisterMe, qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes ayant fui l'Ukraine et qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Clé de répartition proportionnelle à la population	Répartition réelle (nombre de personnes)	Répartition théorique (nombre de personnes)
AG	8.04%	9894	9897
AI	0.19%	226	231
AR	0.64%	775	783
BE	11.99%	14 778	14 765
BL	3.35%	4135	4126
BS	2.25%	2776	2776
FR	3.77%	4644	4644
GE	5.84%	7194	7191
GL	0.47%	579	580
GR	2.30%	2839	2836
JU	0.85%	1070	1041
LU	4.81%	5922	5923
NE	2.02%	2483	2485
NW	0.50%	617	619
OW	0.44%	539	541
SG	5.94%	7304	7321
SH	0.96%	1188	1185
SO	3.20%	3948	3944
SZ	1.87%	2302	2304
TG	3.27%	4031	4030
TI	4.03%	4973	4967
UR	0.42%	523	522
VD	9.41%	11 580	11 589
VS	4.04%	4971	4972
ZG	1.48%	1831	1829
ZH	17.91%	22 042	22 064
Total	100.00%	123 164	123 164

Explications du tableau

- Clé de répartition proportionnelle à la population : Part annuelle et relative du canton sur la population suisse, pondérée en fonction du nombre de personnes réparties par année civile.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton concerné. Les personnes qui changent de canton après l'entrée en force de la décision d'attribution, sont comptabilisées au canton où elles ont été attribuées en premier. Plusieurs jours peuvent s'écouler entre le moment de l'attribution à un canton et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection attribuées à un canton selon la clé de répartition.